



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2023 À 20 H 18
(TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET TARIFICATION
DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2024)**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle le **mercredi 20 décembre 2023** à compter de 20 h 18 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

2023-12-380

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 20 h 18 et souhaite la bienvenue aux conseillers, au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2023-12-381

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-12-382

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Adoption du Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2023-12-383

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-533 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tarifs font l'objet d'un ajustement afin de refléter la réalité économique actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-12-384

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 37.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier